



# RETOUR A LA TABLE DES NEGOCIATIONS

## UNE BATAILLE GAGNEE : LE CONSEIL D'ETAT DONNE RAISON AU SNPMA (Arrêt du 24 novembre 2017)

**SEULS CONTRE TOUS DEPUIS 2013**

LES PRATICIENS VONT DE  
NOUVEAU ETRE ENTENDUS.  
DEFENDEZ-VOUS.  
REJOIGNEZ LE SNPMA

Le Conseil d'Etat donne raison au SNPMA **contre tous** :

- nos employeurs
- les confédérations syndicales dites représentatives
- le Ministère du Travail
- le Ministère de l'agriculture

En annulant l'Arrêté qui nous excluait de la table des négociations.

Depuis 2014, les accords applicables aux praticiens de la MSA sont signés le plus souvent par les délégués des confédérations syndicales, pour certains, non salariés de la MSA.

Il va de nouveau falloir compter avec les Praticiens !

**Soutenez nos actions ; Adhérez au SNPMA.**

[www.snpma.com](http://www.snpma.com)

**SNPMA  
INFOS**

## Rappel de cotisation 2017

	Tarifs
<b>Praticien à temps complet</b> (ou exerçant à plus de 50% de temps de travail)	<b>225 €</b>
<b>Praticien à mi temps</b> (ou exerçant à moins de 50 % de temps de travail)	<b>175 €</b>
<b>Praticien retraité</b> (ou non actif)	<b>70 €</b>
<b>Première adhésion</b>	<b>130 €</b>



Merci de libeller votre chèque **à l'ordre du SNPMA** et **adressez-le au SNPMA – 51 les Nègles – 13420 GEMENOS.**

*Pour un exercice à temps complet,  
la cotisation représente 0,20 € par jour !*



**EN 2018, LES TARIFS RESTENT LES MEMES**